

**CONVENTION 2025 - Subvention de fonctionnement**  
***entre l'association Espace textile rive droite et Bordeaux Métropole***

Entre les soussignés

**L'association Espace textile rive droite**, dont le siège social est situé 3 avenue du Président Vincent Aurion, 33 150 Cenon, représentée par sa Présidente, Margaux SANCHEZ, habilitée aux fins des présentes

**ci-après désigné(e) « l'Espace textile rive droite »**

**Et**

**Bordeaux Métropole**, dont le siège social est situé Esplanade Charles de Gaulle – 33045 Bordeaux cedex, représentée par sa Présidente, Christine Bost, dûment habilitée aux fins des présentes par délibération de Bordeaux Métropole n° 2025-XX du 26 septembre 2025

**ci-après désigné « Bordeaux Métropole »**

## **PREAMBULE**

Dans le cadre de ses compétences en matière de solidarités auprès des jeunes en parcours d'insertion à travers son Fonds d'aide aux jeunes métropolitain (FAJ), Bordeaux Métropole a retenu **l'Espace textile rive droite** pour son projet « Dyna'meet ».

Ce projet est conforme à l'objet statutaire de l'organisme bénéficiaire.

En application de l'article 10 de la loi n° 2000-32 1 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et de l'article 1er du décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, une convention s'impose pour tout financement public aux organismes de droit privé supérieur à 23 000 €.

## **ARTICLE 1. OBJET ET TEMPORALITE DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Bordeaux Métropole attribue une subvention à l'organisme bénéficiaire pour l'année **2025**.

L'organisme bénéficiaire s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule le programme d'actions décrit à l'Annexe 1.

Dans ce cadre, Bordeaux Métropole contribue financièrement à ce projet et n'attend aucune contrepartie directe de cette contribution.

## **ARTICLE 2. CONDITIONS DE DETERMINATION DE LA SUBVENTION**

Bordeaux Métropole s'engage à octroyer à l'organisme bénéficiaire une subvention plafonnée à « 10 000 € », équivalent à 11,49 % du montant total estimé des dépenses éligibles (d'un montant de 87 000 euros), conformément au budget prévisionnel figurant en Annexe 2.

Cette subvention est non révisable à la hausse.

Dans l'hypothèse où la subvention accordée est inférieure à la subvention demandée par l'organisme, il appartient à ce dernier de trouver les recettes nécessaires à l'équilibre du budget prévisionnel.

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles seraient inférieures au montant des dépenses éligibles retenu, le montant définitif de la subvention sera déterminé par application de la règle de proportionnalité suivante :

$$\text{Subvention définitive} = \frac{\text{Dépenses réelles} \times \text{Subvention attribuée}}{\text{Montant des dépenses éligibles}}$$

Ce calcul sera effectué au regard du compte rendu financier que l'organisme bénéficiaire devra transmettre à Bordeaux Métropole selon les modalités fixées à l'article 5.

Dans l'hypothèse où le montant définitif de la subvention serait inférieur aux acomptes déjà versés, l'organisme est redevable du trop-perçu. Bordeaux Métropole adressera alors un courrier d'information à l'organisme, suivi ensuite d'un avis de sommes à payer pour rembourser ce trop perçu.

## **ARTICLE 3. CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION**

La subvention accordée devra être utilisée conformément à l'objet défini en préambule. Toute contribution inutilisée ou non utilisée conformément à son objet devra être remboursée.

Par ailleurs, selon les dispositions prévues à l'article L. 1611-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné.

## **ARTICLE 4. MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION**

Bordeaux Métropole procèdera au versement de la subvention selon les modalités suivantes :

- En une fois, après signature de la présente convention,

La subvention sera créditée au compte de l'association bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur.

## **ARTICLE 5. EVALUATION DES ACTIONS ET JUSTIFICATIFS**

L'association bénéficiaire s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de l'exercice comptable et au plus tard le 31 août 2026, dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- **Un compte rendu financier (cerfa n°15059\*02 joint en Annexe 3 à la présente convention), signé par le Président [ou la Présidente] ou toute personne habilitée**, et conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.
- **Le rapport d'activité ou rapport de gestion.**
- **Pour les organismes soumis à un commissaire aux comptes :**
  - o Le rapport général du commissaire aux comptes ;
  - o Le rapport spécial sur les conventions réglementées du commissaire aux comptes ;
  - o Les comptes annuels signés et paraphés par le commissaire aux comptes (bilan, compte de résultat, annexes aux comptes annuels) prévus par l'article L.612-4 du code de commerce.
- **Pour les organismes non soumis à un commissaire aux comptes :**
  - o Les comptes annuels de l'organisme signés et paraphés par le Président [ou la Présidente] (bilan, compte de résultat, annexes aux comptes annuels) »]

## **ARTICLE 6. AUTRES ENGAGEMENTS**

L'organisme bénéficiaire communique sans délai à Bordeaux Métropole la copie des déclarations mentionnées aux articles 3, 6 et 13-1 du décret du 16 août 1901 portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association.

L'organisme bénéficiaire s'engage à souscrire, à respecter et à fournir à Bordeaux Métropole le Contrat d'Engagement Républicain prévu par le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021.

L'organisme bénéficiaire fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'organisme bénéficiaire, pour une raison quelconque, celui-ci doit en informer Bordeaux Métropole sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

## **ARTICLE 7. CONTROLES EXERCES PAR BORDEAUX METROPOLE**

L'organisme bénéficiaire s'engage à faciliter le contrôle par Bordeaux Métropole, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation de la subvention attribuée et de façon générale de la bonne exécution de la présente convention.

Bordeaux Métropole peut demander le cas échéant, toute explication ou toute pièce complémentaire qu'elle juge utile quant à l'exécution de l'action subventionnée.

Sur simple demande de Bordeaux Métropole, l'organisme bénéficiaire devra lui communiquer tous les documents utiles de nature juridique, fiscale, sociale, comptable et de gestion.

En vertu des dispositions de l'article L.1611-4 du CGCT, Bordeaux Métropole pourra procéder ou faire procéder par des personnes de son choix aux contrôles qu'elle jugerait utiles pour s'assurer de la bonne utilisation de la subvention et de la bonne exécution de la présente convention.

A cette fin, l'organisme bénéficiaire conserve les pièces justificatives de dépenses pendant 10 ans pour tout contrôle effectué a posteriori.

## **ARTICLE 8. ASSURANCES ET RESPONSABILITES**

L'organisme bénéficiaire exerce les activités rattachées à la présente convention sous sa responsabilité exclusive.

L'organisme bénéficiaire s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de Bordeaux Métropole ne puisse être recherchée.

Il devra être en capacité de produire à tout moment à Bordeaux Métropole les attestations d'assurances correspondantes.

## **ARTICLE 9. COMMUNICATION**

L'organisme bénéficiaire s'engage à mentionner le soutien apporté par Bordeaux Métropole (notamment en apposant le logo de Bordeaux Métropole) sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins.

Il s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'il pourra développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de Bordeaux Métropole ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que Bordeaux Métropole apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

## **ARTICLE 10. SANCTIONS**

En cas de non-respect de l'organisme bénéficiaire à ses obligations prévues au titre de la présente convention, Bordeaux Métropole pourra, à la suite d'une mise en demeure écrite, permettant à l'organisme bénéficiaire de faire valoir ses observations, prononcer de plein droit l'arrêt du financement avec restitution totale ou partielle de l'aide accordée.

Bordeaux Métropole informera l'organisme bénéficiaire de ses décisions par lettre recommandée avec accusé de réception.

## **ARTICLE 11. AVENANT**

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les deux parties. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

## **ARTICLE 12. CONTENTIEUX**

Les difficultés qui pourraient résulter de l'application de la présente convention feront l'objet, préalablement à toute procédure, d'une conciliation à l'amiable devant un tiers choisi par les deux parties.

En dernier ressort, les litiges qui pourraient s'élever entre les parties au sujet de l'exécution de la présente convention seront soumis au tribunal administratif de Bordeaux.

## **ARTICLE 13. ELECTION DE DOMICILE**

Les notifications ou mises en demeure faites entre les parties au titre des dispositions de la présente convention sont valablement effectuées par lettre recommandée avec avis de réception, adressée à leur domicile respectif dans le ressort de l'exploitation.

Pour l'exécution de la présente convention et de ses suites, les parties font élection de domicile :

**Pour Bordeaux Métropole :**

Madame la Présidente de Bordeaux Métropole  
Esplanade Charles de Gaulle  
33045 Bordeaux cedex

**Pour l'organisme bénéficiaire :**

Madame la Présidente  
Margaux Sanchez  
3 avenue du Président Vincent Aurion  
33 150 Cenon

## **ARTICLE 14. PIECES ANNEXES**

Les pièces suivantes sont annexées à la présente convention :

- Annexe 1 : Projet
- Annexe 2 : Budget prévisionnel
- Annexe 3 : Modèle de compte-rendu financier - **Cerfa 15059\*02**

**Fait à Bordeaux, le                      , en 3 exemplaires**

**Signatures des partenaires**

**Pour l'Atelier Graphite**  
La Présidente,

**Pour la Présidente de Bordeaux**  
**Métropole**  
La Présidente,

Margaux Sanchez

Christine Bost



## Note d'opportunité Dyna'Meet

### CONTEXTE/POURQUOI :

#### UN FORT TAUX DE CHOMÂGE DES JEUNES DANS LES QPV

Les jeunes de 16-25 ans font face à un taux de chômage deux fois supérieur à la moyenne nationale (21,8 % contre 9 % au 3e trimestre 2020). Il est près du double dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville<sup>1</sup>. En 2019, 155 000 jeunes néo-aquitains, soit 18% de cette tranche d'âge n'étaient ni en emploi, ni en formation.

#### DE NOMBREUSES FORMATIONS ET OFFRES D'EMPLOI NON POURVUES

En Gironde 71,5% des projets de recrutement sont estimés difficiles dans l'enquête de Besoin en Maison d'Œuvre de Pôle Emploi. Il existe donc de nombreuses offres d'emploi, mais également des des formations qui ne trouvent pas de candidat.e.s.

#### UN TAUX DE NON RECOURS IMPORTANT CHEZ LES JEUNES

Au cours des douze derniers mois, 23% des jeunes Néo-Aquitains déclarent ne pas avoir bénéficié des dispositifs, allocations, droits, aides ou tarifs sociaux auxquels ils avaient droit (+1 point par rapport à la moyenne nationale)<sup>2</sup>.

#### UN ISOLEMENT IMPORTANT

43% des jeunes vivant en Nouvelle Aquitaine déclarent se sentir seuls tous les jours ou presque, ou souvent, un chiffre légèrement supérieur à la moyenne des jeunes en France (+2 points)<sup>3</sup>.

Ces différents constats, partagés entre différents professionnels ont provoqué une envie de travailler collectivement pour proposer aux jeunes une action sur mesure dans l'objectif de les remettre en emploi et en formation grâce à un important travail sur la confiance en soi et sur la confiance dans les institutions. Cette action est portée par un consortium qui s'engage dans le temps pour permettre aux jeunes accompagné.e.s de se sentir épaulé.e.s durablement jusqu'à la solution.

### UN CONSORTIUM DYNAMIQUE:

Le projet Dyna'Meet est une initiative de 6 structures qui se sont réunies en consortium pour proposer un parcours décalé vers l'emploi pour des jeunes isolé.e.s ou en décrochage. La force du consortium est la complémentarité des structures tant sur le domaine de compétences que sur les actions proposées.

Le consortium réunit :

- ARE 33 : association intermédiaire qui propose des missions rémunérées à des personnes en insertion professionnelle

<sup>1</sup> AAP Repérer et mobiliser les publics invisibles et en priorité les plus jeunes d'entre eux, Pic d'investissement dans les compétences, Préfète de la Nouvelle Aquitaine, 2021

<sup>2</sup> Baromètre jeunesse 2021, INJEP

<sup>3</sup> Idem

- Cité's Compagnie : compagnie qui propose des ateliers théâtre et travaille sur la confiance en soi.
- Entr-Autres : association proposant des stages gratifiés à des jeunes autour de la restauration et de la logistique
- Espace Textile Rive Droite : association de mobilisation sociale et professionnelle pour les femmes dans les quartiers prioritaires
- MonJobCvous : spécialiste de l'accompagnement social et professionnel
- Sport Emploi : une association de mobilisation sociale et professionnelle par le sport

## OBJECTIFS:

Le projet s'adresse à des jeunes entre 16 et 25 ans hors des dispositifs classiques de l'emploi et de la formation.

Il s'agit d'apporter une réponse adaptée à des jeunes très éloigné.e.s de l'emploi qui ne sont pas encore prêt.e.s à intégrer un dispositif d'insertion ou un accompagnement vers l'emploi.

A travers une approche globale et un fort travail partenarial, l'association propose un parcours adapté aux besoins en vue d'une insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires. Le projet s'articule autour de deux actions : le repérage et la mobilisation.

## DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET :

### REPERAGE (100 jeunes/an)

---

Différentes actions de repérage sont mises en place tout long du projet pour aller vers les publics « invisibles » : ateliers couture réguliers en cœur de quartier, ateliers couture ponctuels lors de fêtes et d'animations de quartier, événements à destination des publics jeunes : micro-trottoirs dans des lieux populaires, tenues de stand lors de concerts, impression de teeshirts, présence dans la rue, rencontre avec les jeunes sur des points stratégiques : place de la Victoire, Tram la Buttinière, Place Stalingrad, aux abords de centre commerciaux...

### MOBILISATION (45 jeunes/an)

---

Quatre semaines pour mobiliser les jeunes autour de leur projet professionnel. Mi-temps en production (textile, sport, théâtre) et mi-temps en travail sur le projet professionnel (rencontre d'acteurs, d'entreprises, ateliers théâtre, atelier CV et projet professionnel...).

A la suite des ateliers rémunérés deux possibilités : intégration d'une autre action de mobilisation, formation ou d'un emploi ou suivi hebdomadaire jusqu'à une orientation réussie: EPIDE, Mission Locale, Service Civique, Entreprise, Formation...

### Impact du soutien du FAJ :

---

La subvention du Fond d'Aide aux Jeunes viendra soutenir financièrement les jeunes en permettant leur rémunération durant le temps de l'atelier rémunéré. Cette rémunération est indispensable pour permettre aux jeunes de subvenir à leur besoin durant la période de l'atelier et pour venir renforcer leur intégration professionnelle. Une subvention de 10 000 euros représente la rémunération de 10 jeunes.

Le projet Dyna'Meet accompagne les jeunes sur des projets collectifs d'insertion. En 2025 le soutien du FAJ va permettre de développer l'action collective restauration en ayant un module au sein des cuisines d'Entr-autres. La restauration est un bel outil à la fois d'insertion avec un marché du travail dynamique et de mobilisation. De plus cuisiner ensemble, apprendre à travailler dans une cuisine professionnelle dont les règles sont strictes, permet de se tester sur son intégration dans le monde du travail et dans une équipe.

## DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET :

### REPERAGE (100 jeunes/an)

---

Pour repérer les publics « invisibles » le consortium s'appuiera sur quatre volets : les ateliers et les animations mises en place au sein de l'association Espace Textile Rive Droite, un réseau partenarial dense, des événements à destination des publics jeunes et une rencontre dans la rue à des points stratégiques.

#### Un réseau partenarial dense :

Dyna'Meet s'appuie sur un réseau de partenaires très dense dans les quartiers. Le fait d'œuvrer au cœur des quartiers permet de mettre en place ce travail de proximité de connaître les acteurs de terrain. Les principales structures avec qui nous travaillons pour la remobilisation sont :

- Maison du projet de Cenon
- Centre social la colline : centre social de Cenon
- Sport Emploi : association de mobilisation professionnelle par le Sport
- Centre social DIDEE : centres sociaux de Lormont
- DEFI : association de quartier œuvrant sur les questions de l'illettrisme et l'illectronisme
- AIM : organisme de formation et d'accompagnement
- Le Rocher Palmer : espace culturel et accompagnement de projets créatifs
- Centre social des Aubiers
- AJHAG : association de prévention de la Rive Droite
- Habitat Jeunes
- INSUP : organisme de formation
- Fabrique Citoyenne : lieu d'accueil de la Mairie de Floirac en autres sur les questions d'emploi

Ces acteurs œuvrant dans des champs très différents touchent différents publics et orientent vers l'action Dyna'Meet les jeunes ayant besoin d'accompagnement.

#### Actions spécifiques à destination des publics jeunes :

Il s'agit d'être présent au cœur des quartiers lors d'événements qui mobilisent les jeunes ou sur des points stratégiques pour aller à leur rencontre et pouvoir leur proposer de participer aux actions de remobilisation.

Jusqu'à 8 événements par an sont proposés :

-Micros-trottoirs à la sortie de grands magasins ou autres lieux populaires mis en œuvre par la Cité's Compagnie. L'objectif est d'interpeller les personnes sur un format ludique avec deux actrices. Il s'agira de les amener en quelques minutes à échanger sur leurs projets et leur présenter les actions proposées. Ces animations pourront être collaboratives et organisées avec plusieurs membres du consortium : Entr-autres...

-Evènement sportif avec Sport Emploi là encore dans l'idée de pouvoir présenter les actions.  
-Participation à des fêtes de quartier avec des animations destinées au public jeune : impression de tee shirt, réalisation d'objets textiles pour le sport...  
-Tenus de stand lors de concerts particulièrement populaires au Rocher Palmer  
-Intervention en pied d'immeubles avec les rosalies d'Entr-autres  
-Présence dans la rue sur des points stratégiques pour aller à la rencontre des jeunes et leur présenter les possibilités d'actions de mobilisation : place de la Victoire, place Stalingrad, La Buttinière, aux abords des centres commerciaux...

Mise en place d'une communication dédiée pour le public jeune via les réseaux sociaux, via des affiches en pied d'immeuble dans les quartiers prioritaires chez les bailleurs sociaux. Utilisation du réseau des « mamans », en effet l'Espace Textile est en lien avec de nombreuses femmes dans les différents quartiers. Le bouche à oreille est aussi un bon moyen de mobiliser les jeunes.

### **MOBILISATION (45 jeunes/an)**

Organisation **trois fois dans l'année d'un workshop de 4 semaines rémunérées** uniquement pour un public jeune. Les participant.e.s seront mobilisé.e.s via les réseaux sociaux, les affichages en pied d'immeuble et les actions de repérage décrites ci-dessus.

Les ateliers rémunérés ont tous une thématique de travail. L'objectif en 2025 est de proposer :

- Un atelier rémunéré COUTURE (mars 2025)
- Un atelier rémunéré THEATRE (octobre 2025)
- Un atelier rémunéré RESTAURATION (décembre 2025)

Le workshop est organisé par Mon Job C'est vous en coordination avec l'Espace Textile Rive Droite.

La Cite's Compagnie coordonne le volet expression et théâtre des ateliers rémunérés.

Entr-autres intervient sur des modules spécifiques autour du parrainage et de l'organisation de stage dans la structure, et sur les modules restauration.

Sport Emploi intervient sur des séances de sport ayant plusieurs objectifs : création d'une dynamique collective, coaching et réveil musculaire.

ARE 33 se charge de la rémunération, des contrats de travail et du suivi.

70 heures de workshop pour 10 à 12 jeunes 3 fois par an.

Chaque workshop s'organise autour d'une thématique : sport, théâtre ou couture. Les jeunes sont 20 heures en « production » et doivent atteindre un rendu final (pièce de théâtre, objet textile commercialisable, course d'orientation, prestation traiteur pour un évènement final...).

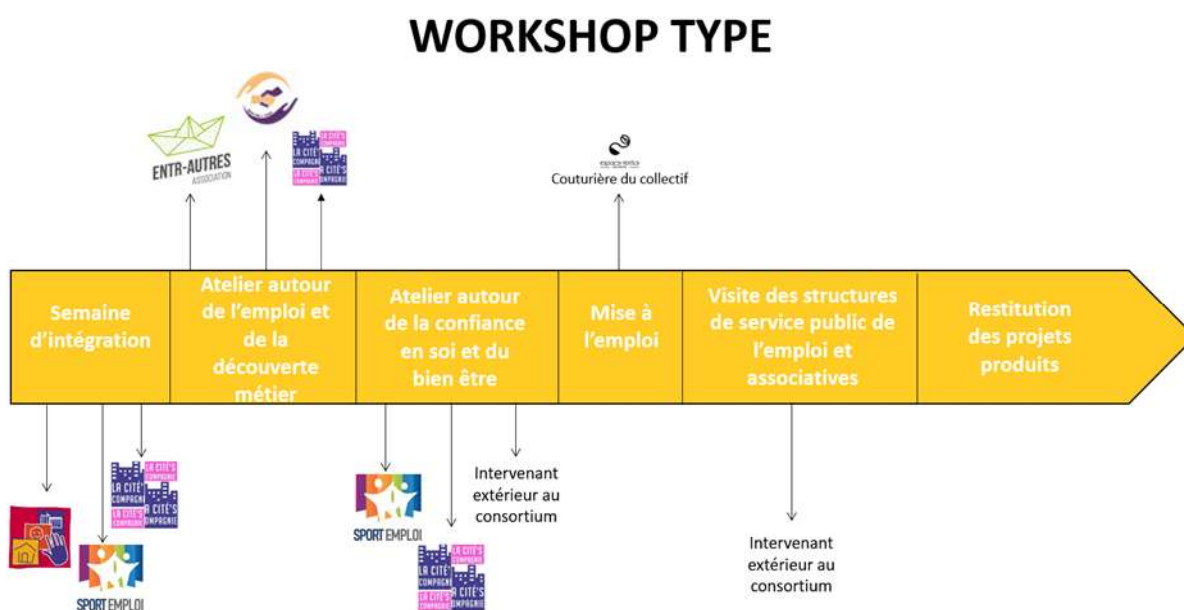
Les 50 autres heures sont consacrées au travail sur le projet professionnel et à la découverte du monde du travail et de la formation.

L'objectif du Workshop est une fois que les jeunes ont été repérés de leur proposer une action de quatre semaines pour construire un lien de confiance et partager autour d'un projet motivant. Il s'agit de provoquer une dynamique grâce à quatre semaines de mobilisation à raison de trois jours par semaine de 9h00 à 17h00.

Les objectifs sont :

- Travailler sur son projet professionnel
- Apprendre à se valoriser et à valoriser son parcours
- Savoir se présenter à un employeur
- Travailler sur son image physique et celle sur les réseaux

Exemple de programme de workshop :



### Semaine 22 : TEAMBUILDING ET COMMUNICATION (2h)

| Lundi 30 mai                                                   | Mardi 31 mai                                                                                                                                           | Mercredi 1 juin                                                                                   | Jeudi 2 juin                                                                                                    |
|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 9h00 - 12h00<br>→ Matinée d'intégration<br><b>Jeu de piste</b> | 9h-9h45<br><b>Activité sportive</b> (avec Sport emploi)<br><br>10h00 - 12h00<br><b>Atelier autour du "Montage de projet"</b><br>→ Définition et outils | 10h00-12h30<br><b>Journée jobdating</b><br>→ avec Défis sportifs au Pôle Brassens Camus à Lormont | 9h00 - 12h00<br>→ <b>Atelier Communication</b> verbale et non verbale (avec Cité's Compagnie troupe de théâtre) |
| 13h30 - 16h30<br>Production Espace Textile                     | 13h30 - 16h30<br>Production Espace Textile                                                                                                             |                                                                                                   | 13h30 - 16h30<br>Production Espace Textile                                                                      |

### Semaine 23 : IDENTITE VISUELLE ET CULTURE D'ENTREPRISE (19h)

| Mardi 7 juin                                                                                                                     | Mercredi 8 juin                                                                                             | Jeudi 9 juin                                                                                                                                                                                                              | Vendredi 10 juin                                                        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| 9h-9h45<br>Activité sportive (avec Sport emploi)<br><br>10h00 - 12h00<br>Mission locale-Jeu autour des démarches administratives | 10h00 -12h00<br>→ <b>Rencontre agence d'interim</b><br>IDEE INTERIM<br>Présentation des missions et métiers | 9h00 - 12h00<br>→ <b>Atelier atouts et images</b><br>Planches de recherches/d'inspiration<br><br>Atelier atouts et compétences<br>Initiation au CV sur Canva<br>Espace Jeunesse Brassens Camus ou Médiathèque Bois Fleuri | 10h - 12h<br>→ <b>Atelier collectif</b><br><b>KIOSC Service civique</b> |
| 13h30-16h30<br>Production numérique FAB LAB                                                                                      | 13h30 - 16h30<br>Production numérique FAB LAB                                                               | 13h30 - 16h30<br>Production numérique FAB LAB                                                                                                                                                                             |                                                                         |

### Semaine 24 : MES ATOUTS ET COMPÉTENCES (15h)

| Lundi 13 juin                                                              | Mardi 14 juin                                                                                             | Jeudi 16 juin                                                                                          |
|----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 10h00 - 12h00<br><b>Visite Maison du Projet - Cité numérique</b><br>Bègles | 10h00 - 12h00<br><b>Atelier Citizschool à DARWIN</b> ou<br><b>Visite commentée Bacalan/Bassin à Flots</b> | 10h00 - 12h00<br>→ <b>Rencontres entreprises</b><br>Le Village des recruteurs à Bordeaux<br>QUINCONCES |
| 13h30 - 16h30<br>Production Espace Textile                                 | 13h30 - 16h30<br>Production Espace Textile                                                                | 13h30 - 16h30<br>Production Espace Textile                                                             |

### Semaine 25 : PROJET FINAL ( 16h)

| Lundi 20 juin                                                                                              | Mardi 21 juin                                                                                                                | Mercredi 22 juin                                                                                                 | Jeudi 23 juin                                                                                                          | Vendredi 24 juin                                                                                                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 9h00 - 12h00<br>→ <b>Atelier</b><br><b>Préparation à l'entretien</b><br>Animation théâtre Cité's Compagnie | 9h00 - 9h45<br>→ <b>Atelier sport</b><br>10h00 - 12h<br>→ <b>Atelier image de soi</b><br>Atelier collectif cravate solidaire | → <b>Atelier Image avec la cravate solidaire</b><br>(Présence une heure au choix)<br>9h<br>9h45<br>10h3<br>11h15 | 9h00 - 15h00<br>→ <b>Atelier Traiteur</b><br>Découverte métier de la restauration<br>Visite association<br>Entr'autres | <b>Atelier Image avec la cravate solidaire</b><br>(Présence une heure au choix)<br>9h<br>9h45<br>10h30<br>11h15 |
| 13h30 - 16h30<br>Production                                                                                | 13h30 - 16h30<br>Production                                                                                                  |                                                                                                                  |                                                                                                                        | <b>Présentation finale</b>                                                                                      |

À la suite du Work shop les participant.e.s peuvent:

- bénéficier d'un suivi individuel hebdomadaire pendant 1 à 6 mois pour garder le lien et aboutir à une sortie vers un emploi, une formation ou un autre type d'accompagnement
- être directement mis en lien avec des partenaires de l'emploi ou de la formation (missions locales, organismes de formations qualifiantes ou pré-qualifiantes, employeurs).

Il s'agit bien grâce à ces Workshop de construire un lien de confiance en se mobilisant autour d'une thématique motivante : la mode, l'up-cycling, la création, la restauration, le théâtre, le sport.

Sur la base de ce lien de confiance, un travail sur le projet professionnel sera démarré. Il faudra le poursuivre dans le temps soit par un accompagnement hebdomadaire, soit par une poursuite de parcours au sein d'une des structures du consortium, soit par la mise en lien avec un partenaire.

Le suivi hebdomadaire jusqu'à la solution :

Il s'agit de proposer au jeune sur la base du lien de confiance qui s'est construit pendant le Workshop de rester en contact jusqu'à une solution durable. Cette poursuite de la relation d'accompagnement peut se faire de différentes manières : appels téléphoniques, entretien individuel sur site, participation à des événements ou des actions proposées par le consortium, accompagnement par l'ASP à des rendez-vous individuels importants (CAF, logement...) L'important est de garder le lien et de prendre le temps nécessaire pour arriver à une solution durable.

## EVALUATION

### INDICATEURS QUALITATIFS

- Augmentation de la confiance en soi
- Mise en valeur des compétences formelles et informelles acquises
- Amélioration de la connaissance des formations et des structures d'accompagnement sur le territoire
- Elargissement de la connaissance des entreprises et secteurs professionnels offrant des opportunités d'emploi
- Si pertinent : amélioration de la mobilité

### INDICATEURS QUANTITATIFS

- nombre de jeunes repérés par les actions
- nombre d'entrée en formation
- nombre d'entrée en emploi
- nombre de démarche de formation
- nombre d'abandon avant la mise en place/mise en œuvre d'un projet professionnel
- nombre de découverte métier/visite entreprise
- nombre de PMSMP
- nombre d'inscription à Pole Emploi
- nombre d'inscription dans un parcours PLIE
- nombre d'inscription en mission locale
- nombre de services civiques engagés

L'originalité du projet est de s'appuyer sur une activité rémunérée pour mobiliser les personnes. Le fait de commencer par le travail permet :

- De proposer une marche amont aux dispositifs existants
- De mobiliser des jeunes en défiance face aux institutions
- De travailler sur les freins à l'emploi en direct : contraintes horaires, travail d'équipe, mode garde, droit du travail
- De valoriser les personnes qui sont rémunérées pour le fruit de leur travail
- De rendre immédiatement les participant.e.s acteur-trice.s de leur parcours
- De permettre de garder un lien régulier dès l'entrée dans le projet
- De s'adresser à un public jeune, mixte (hommes et femmes)

Il s'agit de dépasser les approches classiques de l'accompagnement socio-professionnel en donnant la priorité à la mise en situation professionnelle directe.

L'autre spécificité du projet consiste à proposer des parcours entièrement individualisés et construits avec la personne. Chaque participant devient acteur de son parcours, il le compose au fur et à mesure.

**Financeurs :** Cités Educatives de Cenon et Lormont, Région Nouvelle Aquitaine, Bordeaux Mécènes Solidaire.

### Impact du soutien du FAJ :

La subvention du Fond d'Aide aux Jeunes viendra soutenir financièrement les jeunes en permettant leur rémunération durant le temps de l'atelier rémunéré. Cette rémunération est indispensable pour permettre aux jeunes de subvenir à leur besoin durant la période de l'atelier et pour venir renforcer leur intégration professionnelle. Une subvention de 10 000 euros représente la rémunération de 10 jeunes.

Le projet Dyna'Meet accompagne les jeunes sur des projets collectif d'insertion. En 2025 le soutien du FAJ va permettre de développer l'action collective restauration en ayant un module au sein des cuisines d'Entr-autres. La restauration est un bel outil à la fois d'insertion avec un marché du travail dynamique et de mobilisation. De plus cuisiner ensemble, apprendre à travailler dans une cuisine professionnelle dont les règles sont strictes, permet de se tester sur son intégration dans le monde du travail et dans une équipe.

### Budget prévisionnel du projet :

| Charges / Dépenses en €                                         | 2025               | Produits / Recettes en €                                       | 2025               |
|-----------------------------------------------------------------|--------------------|----------------------------------------------------------------|--------------------|
| <b>60 - Achats</b>                                              | <b>245,00 €</b>    | <b>70 - Ventes de produits finis - Prestations de services</b> | <b>- €</b>         |
|                                                                 |                    |                                                                |                    |
| Fournitures                                                     | 245,00 €           |                                                                |                    |
| <b>61 – Services extérieurs</b>                                 | <b>63 005,00 €</b> | <b>74 – Subventions</b>                                        | <b>87 000,00 €</b> |
| <b>Mon Job C</b> vous Co encadrement et suivi des bénéficiaires | 16 500,00 €        | Cité Educatives de Cenon                                       | 17 500,00 €        |
| <b>CitésCie</b> Ateleirs théâtre et Workshop théâtre            | 4 505,00 €         | Cité Educative de Lormont                                      | 17 500,00 €        |
| <b>Sport Emploi</b> Atelier sport                               | 3 000,00 €         | Région Nouvelle Aquitaine                                      | 30 000,00 €        |
| <b>Entr-Autres</b> Atelier restauration et Workshop cuisine     | 7 000,00 €         | Bordeaux Mécènes Solidaire                                     | 12 000,00 €        |
| <b>ARE 33</b> Accompagnement et rémunération des bénéficiaires  | 32 000,00 €        | FAJ                                                            | 10 000,00 €        |
| <b>62 – Autres Sces. Extérieurs.</b>                            | <b>500,00 €</b>    |                                                                |                    |
| Honoraires Communication                                        | 500,00 €           |                                                                |                    |
|                                                                 |                    |                                                                |                    |
| <b>64 – Charges de personnel</b>                                | <b>23 250,00 €</b> |                                                                |                    |
| Cheffe de projet animation                                      | 21 250,00 €        |                                                                |                    |
| Animatrice sociale                                              | 2 000,00 €         |                                                                |                    |
| <b>TOTAL</b>                                                    | <b>87 000,00 €</b> | <b>TOTAL</b>                                                   | <b>87 000,00 €</b> |

**Annexe 2  
Budget prévisionnel**

|                                                                         |                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                 |
|-------------------------------------------------------------------------|--------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| <b>NOM DE L'ORGANISME :</b>                                             |                    | <b>DYNAMEET</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                 |
| <b>ANNEXE B _ BUDGET DE LA MANIFESTATION OU DE L'ACTION SPECIFIQUE</b>  |                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                 |
| <b>(Faire un budget par action spécifique ou manifestation)</b>         |                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                 |
| <b>Exercices 2024 / 2025</b>                                            |                    | <b>Merci de ne renseigner que l'année concernée par votre demande de subvention</b><br><b>Pour vous aider à compléter le budget ci-dessous : Cf Guide de constitution des budgets disponible sur le site de Bordeaux Métropole</b><br><b>Le budget doit être équilibré et signé par le Président de l'organisme ou toute personne habilitée</b> |                                                                 |
| <b>CHARGES (en euros)</b>                                               |                    | <b>PRODUITS (en euros)</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                 |
|                                                                         | <b>Budget 2024</b> | <b>Budget 2025</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                 |
| <b>Charges directes affectées au projet</b>                             |                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | <b>Ressources directes affectées au projet</b>                  |
| 60 - Achats                                                             | 0                  | 245                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 70 - Ventes de produits finis, prestations de services          |
| Achats d'études et de prestations de service                            |                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Vente de produits finis, de marchandises                        |
| Achats stockés de matières et fournitures                               |                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Prestations de services                                         |
| Achats non stockables (eau, énergie)                                    |                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Produits des activités annexes                                  |
| Fournitures d'entretien et de petit équipement                          |                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Parrainages (7063)                                              |
| Fournitures administratives                                             |                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 74 - Subventions d'exploitation                                 |
| Autres fournitures                                                      |                    | 245                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | État (préciser le(s) ministère(s) sollicité(s) Cités Educatives |
| 61 - Services extérieurs                                                | 0                  | 63 005                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Conseil Régional                                                |
| Sous traitance générale                                                 |                    | 63 005                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Conseil Départemental                                           |
| Locations mobilières et immobilières                                    |                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Bordeaux Métropole FAJ                                          |
| Entretien et réparation                                                 |                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Autres EPCI                                                     |
| Primes d'assurance                                                      |                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Ville de Bordeaux                                               |
| Documentation                                                           |                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Autre(s) commune(s)                                             |
| Divers                                                                  |                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Organismes sociaux                                              |
|                                                                         |                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Fonds européens                                                 |
| 62 - Autres services extérieurs                                         | 0                  | 500                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Emplois aidés                                                   |
| Rémunérations intermédiaires et honoraires                              |                    | 500                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Autres (précisez) : ARS                                         |
| Publicité, publications                                                 |                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Aides privées                                                   |
| Déplacements, missions et réceptions                                    |                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 75 - Autres produits de gestion courante                        |
| Frais postaux et de télécommunication                                   |                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Cotisations                                                     |
| Services bancaires                                                      |                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Dons manuels (75411)                                            |
| Divers                                                                  |                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Mécénats (75441)                                                |
| 63 - Impôts et taxes                                                    | 0                  | 0                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Abandons de frais de bénévoles (7541)                           |
| Impôts et taxes sur rémunérations                                       |                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Autres                                                          |
| Autres impôts et taxes                                                  |                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                 |
| 64 - Charges de personnel                                               | 0                  | 23 250                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 76 - Produits financiers                                        |
| Rémunérations du personnel                                              |                    | 17 000                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 77 - Produits exceptionnels                                     |
| Charges sociales                                                        |                    | 6 250                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Reprises de subventions (777)                                   |
| Autres charges de personnel                                             |                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Autres                                                          |
| 65 - Autres charges de gestion courante                                 |                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 78 - Reprises sur amortissements et provisions                  |
| 66 - Charges Financières                                                |                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 79 - Transfert de charges                                       |
| 67 - Charges exceptionnelles                                            |                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                 |
| 68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements            |                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Autofinancement le cas échéant                                  |
| 69 - Impôt sur les sociétés                                             |                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                 |
| <b>Charges indirectes affectées au projet</b>                           |                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | <b>Ressources indirectes affectées au projet</b>                |
| Charges fixes de fonctionnement                                         |                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                 |
| Frais financiers                                                        |                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                 |
| Autres                                                                  |                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                 |
| <b>TOTAL DES CHARGES DIRECTES ET INDIRECTES</b>                         | <b>0</b>           | <b>87 000</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | <b>TOTAL DES PRODUITS DIRECTS ET INDIRECTES</b>                 |
| <b>86 - Emplois des contributions volontaires en nature</b>             |                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | <b>87 - Contributions volontaires en nature</b>                 |
| - Secours en nature                                                     |                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | - Bénévolat                                                     |
| - Mise à disposition gratuite des biens et services                     |                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | - Prestations en nature                                         |
| - Personnel bénévole                                                    |                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | - Dons en nature                                                |
| <b>Total des contributions volontaires</b>                              | <b>0</b>           | <b>0</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | <b>Total des contributions volontaires</b>                      |
|                                                                         |                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                 |
|                                                                         | <b>Budget 2024</b> | <b>Budget 2025</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                 |
| <b>Résultat Nat</b>                                                     | <b>0</b>           | <b>0</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                 |
| (1) à renseigner pour l'année concernée par votre demande de subvention |                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                 |
| <b>SIGNATURE DU REPRESENTANT LEGAL</b>                                  |                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                 |

Nargaux SAUCHEZ,  
Président

ESPACE TEXTILE RIVE DROITE  
3, av du Président Vincent Auriol  
33150 Cenon  
SIRET: 850 292 152 00020

Accusé de réception en préfecture  
033-243300316-20250926-lmc1110025-DE-1-1  
Date de télétransmission : 03/10/2025  
Date de réception préfecture : 03/10/2025  
Publié le : 03/10/2025

## Annexe 3

Lien d'accès au cerfa ci-dessous

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46623>



ASSOCIATIONS



**COMPTE-RENDU FINANCIER  
DE SUBVENTION**

(arrêté du Premier ministre du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations)

Le compte-rendu a pour objet la description des opérations comptables qui attestent de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

Ce compte-rendu est à retourner à l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel la subvention a été accordée.

Il doit obligatoirement être établi, avant toute nouvelle demande de subvention.

Il doit être accompagné du dernier rapport annuel d'activité et des comptes approuvés du dernier exercice clos.

Vous pouvez ne renseigner que les cases grisées du tableau si le budget prévisionnel de l'action projetée a été présenté sous cette forme.

Le compte rendu financier est composé de trois feuillets :

1. un bilan qualitatif de l'action
2. un tableau de données chiffrées
3. l'annexe explicative du tableau

Ces fiches peuvent être adaptées par les autorités publiques en fonction de leurs priorités d'intervention.

Article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (extraits) :

« Lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, l'organisme de droit privé bénéficiaire doit produire un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Le compte rendu financier est déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée.

Le budget et les comptes de tout organisme de droit privé ayant reçu une subvention, la convention prévue au présent article et le compte rendu financier de la subvention doivent être communiqués à toute personne qui en fait la demande par l'autorité administrative ayant attribué la subvention ou celles qui les détiennent, dans les conditions prévues par la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 précitée. »

# 1. Bilan qualitatif de l'action réalisée

## Identification :

Nom :

Numéro SIRET :

Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture :

Pour une association régie par le code civil local (Alsace-Moselle), date de l'inscription au registre des Associations ::

Décrire précisément la mise en œuvre de l'action :

Quel a été le nombre approximatif de personnes bénéficiaires (par type de publics) ?

Quels ont été les date(s) et lieu(x) de réalisation de votre action ?

Les objectifs de l'action ont-ils été atteints au regard des indicateurs utilisés ?

## 2. Tableau de synthèse<sup>1</sup>.

Exercice 20...

| CHARGES                                                          | Prévision | Réalisation | % | PRODUITS                                                            | Prévision | Réalisation | % |
|------------------------------------------------------------------|-----------|-------------|---|---------------------------------------------------------------------|-----------|-------------|---|
| Charges directes affectées à l'action                            |           |             |   | Ressources directes affectées à l'action                            |           |             |   |
| 60 - Achat                                                       | 0         | 0           |   | 70 - Vente de marchandises, produits finis, prestations de services |           |             |   |
|                                                                  |           |             |   | 73 - Dotations et produits de tarification                          |           |             |   |
| Achats matières et fournitures                                   |           |             |   | 74- Subventions d'exploitation <sup>4</sup>                         | 0         | 0           |   |
| Autres fournitures                                               |           |             |   | Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)                     |           |             |   |
| 61 - Services extérieurs                                         | 0         | 0           |   | -                                                                   |           |             |   |
| Locations                                                        |           |             |   | -                                                                   |           |             |   |
| Entretien et réparation                                          |           |             |   | Région(s) :                                                         |           |             |   |
| Assurance                                                        |           |             |   | -                                                                   |           |             |   |
| Documentation                                                    |           |             |   | Département(s) :                                                    |           |             |   |
|                                                                  |           |             |   | -                                                                   |           |             |   |
| 62 - Autres services extérieurs                                  | 0         | 0           |   | Intercommunalité(s) : EPCI <sup>2</sup>                             |           |             |   |
| Rémunérations intermédiaires et honoraires                       |           |             |   | -                                                                   |           |             |   |
| Publicité, publication                                           |           |             |   | Commune(s) :                                                        |           |             |   |
| Déplacements, missions                                           |           |             |   | -                                                                   |           |             |   |
| Services bancaires, autres                                       |           |             |   | Organismes sociaux (détailler) :                                    |           |             |   |
| 63 - Impôts et taxes                                             | 0         | 0           |   | -                                                                   |           |             |   |
| Impôts et taxes sur rémunération                                 |           |             |   | Fonds européens                                                     |           |             |   |
| Autres impôts et taxes                                           |           |             |   | L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)      |           |             |   |
| 64- Charges de personnel                                         | 0         | 0           |   |                                                                     |           |             |   |
| Rémunération des personnels                                      |           |             |   | Autres établissements publics                                       |           |             |   |
| Charges sociales                                                 |           |             |   | Aides privées                                                       |           |             |   |
| Autres charges de personnel                                      |           |             |   |                                                                     |           |             |   |
| 65- Autres charges de gestion courante                           |           |             |   | 75 - Autres produits de gestion courante                            |           |             |   |
|                                                                  |           |             |   | Dont cotisations, dons manuels ou legs                              |           |             |   |
| 66- Charges financières                                          |           |             |   | 76 - Produits financiers                                            |           |             |   |
| 67- Charges exceptionnelles                                      |           |             |   | 77- Produits exceptionnels                                          |           |             |   |
| 68- Dotation aux amortissements                                  |           |             |   | 78 - Reports ressources non utilisées d'opérations antérieures      |           |             |   |
| CHARGES INDIRECTES AFFECTÉES À L'ACTION                          |           |             |   | RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES À L'ACTION                             |           |             |   |
| Charges fixes de fonctionnement                                  |           |             |   |                                                                     |           |             |   |
| Frais financiers                                                 |           |             |   |                                                                     |           |             |   |
| Autres                                                           |           |             |   |                                                                     |           |             |   |
| Total des charges                                                | 0         | 0           |   | Total des produits                                                  | 0         | 0           |   |
| CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES <sup>3</sup>                           |           |             |   |                                                                     |           |             |   |
| 86- Emplois des contributions volontaires en nature              | 0         | 0           |   | 87 - Contributions volontaires en nature                            | 0         | 0           |   |
| 860- Secours en nature                                           |           |             |   | 870- Bénévolat                                                      |           |             |   |
| 861- Mise à disposition gratuite de biens et services            |           |             |   | 871- Prestations en nature                                          |           |             |   |
| 862- Prestations                                                 |           |             |   |                                                                     |           |             |   |
| 864- Personnel bénévole                                          |           |             |   | 875- Dons en nature                                                 |           |             |   |
| TOTAL                                                            | 0         | 0           |   | TOTAL                                                               | 0         | 0           |   |
| La subvention de .....€ représente .....% du Total des produits. |           |             |   |                                                                     |           |             |   |

<sup>1</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros

<sup>2</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements obtenus d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités.

<sup>3</sup> Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.

<sup>4</sup> Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables ; voir le guide publié sur « [www.associations.gouv.fr](http://www.associations.gouv.fr) »

### 3. Données chiffrées : annexe.

Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (exemple : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :

Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté :

Contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée<sup>5</sup> :

Observations à formuler sur le compte-rendu financier de l'opération subventionnée :

Je soussigné(e), (nom et prénom) .....  
représentant(e) légal(e) de l'association .....

certifie exactes les informations du présent compte rendu.

Fait, le ..... à .....

Signature

<sup>5</sup> Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables ; voir le guide publié sur « [www.associations.gouv.fr](http://www.associations.gouv.fr) »